

Les présents mélanges sont offerts au professeur Michel N'buéké Adovi Goeh-Akué par ses collègues, amis, disciples et étudiants du Togo, d'Afrique et d'ailleurs, à l'occasion de son admission à la retraite.

Structuré en quatre parties, l'ouvrage traite, entre autres, de la protection des biens culturels et archéologiques de l'Afrique, de la nature du pouvoir colonial, des rapports entre les questions identitaires et le pouvoir politique, de la gestion du foncier, de la question urbaine, de l'enseignement de l'histoire économique, des conflits communautaires, de la question syndicale, de l'intégration sous-régionale, de la coopération Nord-Sud ainsi que de la participation des femmes à la vie politique et administrative, de l'économie-monde, de la relation entre le sport et le développement, du développement agricole.

Cette foisonnante contribution montre tout simplement l'étendue de la dimension de Michel N'buéké Adovi Goeh-Akué qui, au delà de sa spécialité pointue, l'histoire économique et sociale, est un historien complet dont l'apport à l'histoire africaine n'est plus à démontrer



Esoham ASSIMA-KPATCHA est Professeur Titulaire en histoire à l'Université de Lomé. Il est président de l'Association des historiens et des archéologues du Togo (AHAT). Il est auteur et coéditeur de plusieurs livres, ouvrages collectifs et de nombreux articles sur le monde du travail et des formations. Il est coordinateur de la Société d'études et de promotion de l'histoire (SÉPROH).



Koffi Nutefé TSIGBE est Maître de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de Lomé. Rédacteur en chef de la Revue *Les Cahiers du CELHTO* basée à Niamey (Niger), il est auteur de plusieurs ouvrages collectifs et articles sur l'histoire contemporaine de l'Afrique et du Togo.



Komlan KOUZAN est Maître de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de Kara (Togo). Il est par ailleurs, vice-doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de ladite université. Il a, à son actif, plusieurs publications sur l'histoire contemporaine du Togo et de l'Afrique.



Nakpane LABANTE est Maître de Conférences d'histoire contemporaine à l'Université de Kara. Il est vice-président de l'Association des historiens et des archéologues du Togo (AHAT) et auteur de plusieurs publications sur le Sénégal et le Togo.

**Esoham ASSIMA-KPATCHA,
Koffi Nutefé TSIGBE,
Komlan KOUZAN
&
Nakpane LABANTE**

**DYNAMIQUE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, SOCIALE
ET CULTURELLE EN AFRIQUE ET AU TOGO**

Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE

Préface du Professeur Simon-Pierre EKANZA

COLLECTION
"PATRIMOINES"
N° 22

Lomé,
Presses de l'UL
2020



DYNAMIQUE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE EN AFRIQUE ET AU TOGO

Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE

Préface du Professeur Simon-Pierre EKANZA

Patrimoines

COLLECTION "PATRIMOINES"
N° 22

Lomé
Presses de l'UL
2020

Sous la direction de
Esoham ASSIMA-KPATCHA, Koffi Nutefé TSIGBE,
Komlan KOUZAN & Nakpane LABANTE

**DYNAMIQUE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, SOCIALE
ET CULTURELLE EN AFRIQUE ET AU TOGO**

Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE

Préface du Professeur Simon-Pierre EKANZA

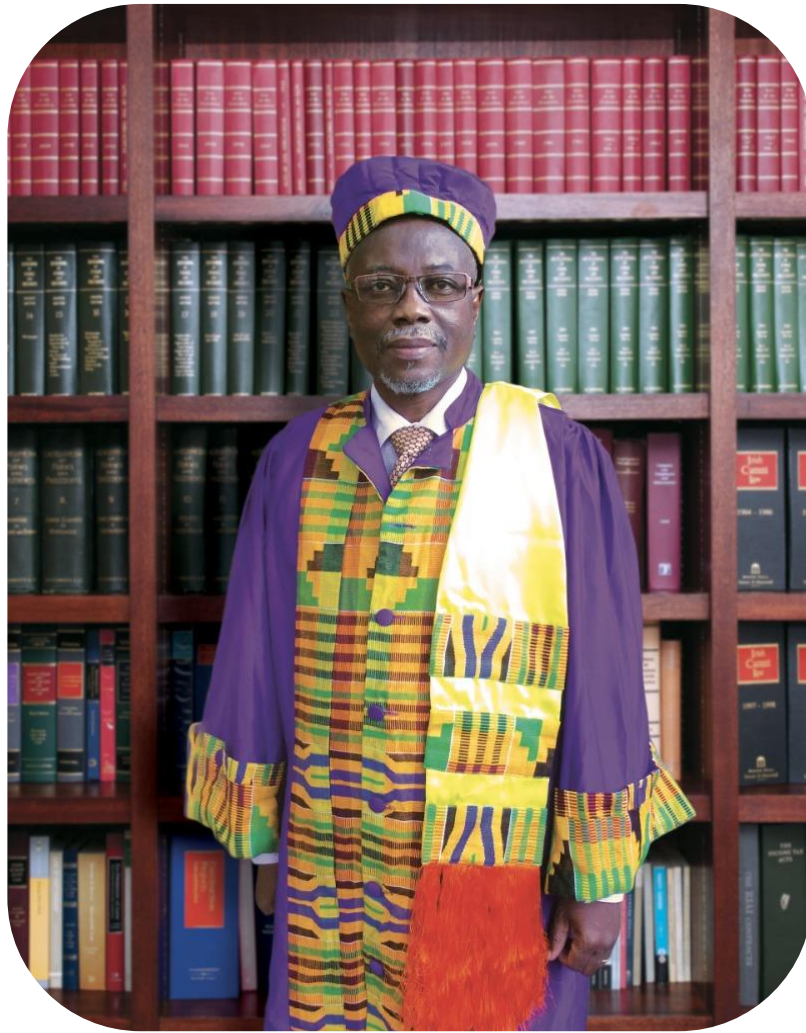
Presses de l'Université de Lomé

Cet ouvrage a été publié grâce au concours financier du Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), Bureau spécialisé de la Commission de l'Union Africaine à Niamey

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage restent ceux des auteurs et ne sauraient engager en rien le CELHTO, ni la maison d'édition.

© Presses de l'Université de Lomé, juillet 2020

N° ISBN : 978 2 916789 35 4



Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE en mai 2020

DYNAMIQUE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET
CULTURELLE EN AFRIQUE ET AU TOGO

Mélanges en hommage au Professeur Michel N'buéké Adovi GOEH-AKUE

Sommaire

Secrétariat de rédaction, Mamadou BAMBA	XI
Comité scientifique international et de lecture	XIII
Comité d'organisation	XIV
Mot du coordonnateur du CELHTO, Komi N'kégbé Fogá TUBLU	XV
Avant-propos	XVII
Préface, Simon-Pierre EKANZA	XIX
Introduction générale, Essouham ASSIMA-KPATCHA et Nakpane LABANTE	1
<i>PREMIÈRE PARTIE : L'HISTORIEN ET SES MÉTHODES</i>	7
<i>TÉMOIGNAGES SUR L'HOMME ET SON ŒUVRE</i>	9
1. Itinéraire d'un historien contemporain africain, Koffi Nutefé TSIGBE , Halourou MAMAN et Kwami AGBEVE	11
2. Interview : qui est Michel N'buéké Adovi Goeh-Akué ?, Hugues MOUCKAGA .	29
3. Un intellectuel de haut-vol, mais aussi un ami, Hugues MOUCKAGA	41
4. Michel Adovi Goeh-Akué : deux rencontres, deux images, David MOKAM	47
5. Ma rencontre avec Michel Goeh-Akué, Moussa DIAW	51
6. Mon idylle avec le maître, Nakpane LABANTE	53
7. Point de vue d'un ancien étudiant : plus qu'un professeur, un conseiller, Apollinaire Senam Kofi AMEDODJI	63
8. Point de vue d'un ancien étudiant : homme pragmatique et de rigueur, Halourou MAMAN	65
<i>LES MÉTHODES DE L'HISTORIEN</i>	67
1. L'UNESCO et la question de la protection des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest, Angèle Dola AGUIGAH et Azontowou SENOU	69
2. Le patrimoine culturel et son enseignement au Togo : état des lieux et perspectives, Kodjona KADANGA , Essozimna AMAH et N. A. Abidé SOHOU	85
3. La contribution de la Charte de Kurukan Fuga et de l'oralité à la régulation des sociétés traditionnelles africaines, Adeline BRIDA	101
4. Le « potentialisme » : un nœud cohésif possible de la « réalisation » de l'Afrique. Réflexions préliminaires, Jean-François OWAYE	119
5. L'histoire économique et sociale au Département d'histoire et d'archéologie de l'Université de Lomé : formation et productions scientifiques (fin années 1980-2020), Egbèssi Ahogla GBAMEHOSSOU et Soalinane TCHINTCHAN	131
<i>DEUXIÈME PARTIE : POLITIQUE ET ADMINISTRATION</i>	145
6. Le Togo à travers les Mémoires coloniaux du Dr. Ludwig Külz : existe-t-il un « colonialisme à visage humain » ?, Adjaï P. OLOUKPONA-YINNON	147
7. L'administration de Lomé et la problématique des représentants locaux au temps colonial (1884-1960), Agnélé LASSEY	167
8. Frontières modernes et populations locales en Afrique : le cas des Dilossi du Togo et du Ghana de 1914 à 1990, Kokou APEGNON	183

9. La semaine coloniale, un instrument de propagande de la mission civilisatrice de la France dans les écoles togolaises de 1931 à 1936, Abai BAFEI	199
10. La défense nationale et la sécurité publique au Togo en temps de guerre (1939-1945), Essohouna TANANG	213
11. Mobilisations identitaires et pouvoir politique au Dahomey de 1946 à 1972, Jérôme SABI BRISSO, Rogatien M. TOSSOU et Samson AGNANDJI	233
12. Médias et ONG dans la guerre du Biafra : prémices de l'humanitaire moderne en Afrique (1967-1970), Arnaud Achille G. GNIDEHOUE	247
13. Crise militaro-politique de 2002 en Côte d'Ivoire et le devoir de mémoire dans le processus de construction de l'unité nationale : regards d'historiens de l'Université d'Abidjan, Mahomed Boubacard N'GUESSAN et Alassane DIABATE	257
14. Le syndicalisme au Bénin (1975-1989) : acteur-précurseur des revendications démocratiques, Raoul Fagnon HOUINDO, Hermann W. ADIMOU et Samson AGNANDJI	275
15. Les paradoxes d'une conscience communautaire de la mobilité intra-régionale des populations en zones CEMAC et CEDEAO, Cyrille Aymard BEKONO	291
16. Transition démocratique et engagement politique des femmes au Togo (1991-1994) : entre embrigadement et émancipation, Soalinane TCHINTCHAN, Zokia Ablavi HOUNDEDOKE-D'ALMEIDA et Koffi Nutefé TSIGBE	309
17. Pouvoir et leadership féminin : les contraintes sociales liées à la construction des relations genre dans les arènes politiques au Bénin, Patrick HINNOU	337
TROISIÈME PARTIE : ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT	355
18. L'entrée du golfe de Guinée dans l'économie-monde au XVI ^e siècle et ses conséquences, Nicoué GAYIBOR	357
19. Connaissances et figures de la côte ivoirienne à l'époque du commerce côtier (XVI ^e -XVIII ^e siècles), Aka KOUAME	373
20. Le cadre socio-économique dans le Taghazar et l'Imanan (Niger) et sa transformation par la colonisation française (XIX ^e siècle -1918), Alassane HASSIMI	385
21. L'action de l'Association cotonnière coloniale en Côte d'Ivoire (1908-1925), Tanoh Raphaël BEKOUIN	397
22. Les stations agricoles et le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire de 1910 à 1959, Nohan SIDIBE	411
23. Le processus d'intégration du Togo au système monétaire français (1920-1959), Komlan KOUZAN	427
24. Sport, violences et sous-développement au Gabon (1962-2019), Rufin DIDZAMBOU	451
25. Planification et développement régional au Nord-Togo : la Société rurale d'aménagement et de développement des Savanes (SORAD) (1967-1977), Gbélogou LAR et Bammoy NABE	467
26. Vivre à Akok au « temps des Chinois » : analyse des impacts socioculturels et économiques des activités agro-alimentaires issues d'une coopération sino-gabonaise (1963-2002), Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	493
27. Les politiques agricoles intégrées de lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique : l'exemple du Togo (2002-2015), Halourou MAMAN	511

28. Contribution de la diaspora togolaise de l'Ouest de la Région des Plateaux au développement local, Kokouvi Azoko KOKOU et Egbèssi Ahogla GBAMEHOSSOU	531
QUATRIÈME PARTIE : SOCIÉTÉ ET CULTURE	551
29. Quand les morts s'adressent aux vivants : étude de quelques inscriptions de l'Ancien Empire (2700/ 2350 avant J-C), Mouhamadou Nissire SARR	553
30. <i>Djegblesi</i> ou la lagune de Bè : quelle place dans la construction identitaire des Bè du Sud-Togo (XIX ^e -XXI ^e siècles) ?, Setodzi EDOH et Mobilengue WALDJA	565
31. L'importance des forêts et bois sacrés chez les Lama du Nord-Togo, Aboubakar TANAÏ	581
32. Les interdits alimentaires dans les sociétés gbaya, mboum et dii de l'Adamaoua au Cameroun (XIX ^e -XX ^e siècles), Soulemanou DAÏROU	601
33. Mariages et manifestations contestataires à Freetown : quels usages des espaces urbains au XIX ^e siècle ?, Odile GOERG	617
34. La médecine traditionnelle et les pratiques médicales modernes : interactions entre deux systèmes de soins pendant la colonisation allemande au Togo (1884-1914), Silvère Kokou KEVI	617
35. Les métiers du Togo, entre marginalisation et reconnaissance coloniale (1922-1960) Tètè Jean-Philippe GUNN	653
36. Le projet d'immigration tonkinoise en Côte d'Ivoire dans les années 1930, Mohamed KEITA	673
37. Retraités et pensions au Togo : un mécanisme à double vitesse (1963-2006), Koffivi Nunekpewo ADJOGAN	685
38. Essai d'analyse de la diffusion de l'islam dans le Djamala au XX ^e siècle, Mamadou BAMBA et Drissa COULIBALY	701
39. Les inconvénients de la colonisation française sur le fonctionnement des foyers islamiques au Niger, Abdou IDRISSE	717
40. Le Japon et la question de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ivoirien (1992-2002), N'Dri Laurent KOUAKOU	733
Conclusion générale, Koffi Nutefé TSIGBE et Komlan KOUZAN	749
Les publications du département d'histoire & d'archéologie de l'Université de Lomé aux Presses de l'UL.....	759

Secrétariat de rédaction

Mamadou BAMBA*

* Maître de Conférences en histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké/bambagogona@yahoo.fr.

Comité scientifique international et de lecture

Pr Essoham ASSIMA-KPATCHA, Histoire, Université de Lomé ;
Pr Nicoué Ladjou GAYIBOR, Histoire, Université de Lomé ; Pr Odile
GOERG, Histoire, Université Paris 7- Denis Diderot ; Pr Hugues
MOUCKAGA, Histoire, Université Omar Bongo, Libreville ; Pr Simon-
Pierre EKANZA, Histoire, Université Félix Houphouët Boigny
d'Abidjan ; Pr René ALLOU, Histoire, Université Félix Houphouët
Boigny d'Abidjan ; Pr Badjow Koffi TCHAM, Histoire, Université de
Lomé ; Pr Kodjona Alexandre KADANGA, Histoire, Université de
Lomé ; Pr Jean-François OWAYE, Histoire, Université Omar Bongo,
Libreville ; Pr Boureima ALPHA GADO, Histoire, Université de Tilabéri,
Niger ; Pr Jérôme ALLADAYE, Histoire, Université d'Abomey-Calavi ;
Pr Moussa Willy BANTENGA, Histoire, Université Ouaga 1, Pr Joseph
Ki-Zerbo ; Pr Siméon Kouakou KOUASSI, Archéologie, Université Félix
Houphouët Boigny d'Abidjan ; Pr Edinam KOLA, Géographie, Univer-
sité de Lomé ; Pr Dotsé YIGBE, Germanistique, Université de Lomé ;
Pr Koudzo SOKEMAWU, Géographie, Université de Lomé ; M. David
MOKAM, Maître de Conférences, Histoire, Université de N'Gaoundéré ;
M. Koffi N. TSIGBE, Maître de Conférences, Histoire, Université de
Lomé ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences, Histoire,
Université de Lomé ; M. Mamadou BAMBBA, Maître de Conférences,
Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké ; M. Komla ETOU,
Maître de Conférences, Histoire, Université de Lomé ; M. Komlan
KOUZAN, Maître de Conférences, Histoire, Université de Kara ; M.
Amouzou Koffi SOSSOU, Maître de Conférences, Histoire, Université de
Kara ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences, Histoire, Univer-
sité de Kara ; M. Rogatien Makpéhou TOSSOU, Maître de Conférences,
Histoire, Université d'Abomey-Calavi ; M. Rufin DIDZAMBOU, Maître
de Conférences, Histoire, ENS de Libreville ; Mme Virginie WANYAKA
BONGUEN OYONGMEN, Maître de Conférences, Histoire, Université
de Yaoundé 1 ; M. Christophe SIGNIE, Maître de recherche, Histoire,
Université de Yaoundé 1 ; M. Cyprien Coffi AHOLOU, Maître de Confé-
rences, Sociologie urbaine, Université de Lomé ; M. Tossou ATCHRIMI,
Maître de Conférences, Sociologie du travail et des organisations, Univer-
sité de Lomé ; Mme Afirwa Pépévi KPAKPO, Maître de Conférences,
Sociologie politique, Université de Lomé ; M. Abdoulaye BAMBBA, Maître
de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan ;
M. Kokou AZAMEDE, Maître de Conférences, civilisation allemande,
Université de Lomé ; M. Raphaël Tanoh BEKOIN, Maître de Confé-
rences, Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké ; M. André
Dominique YAPI, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix

Houphouët Boigny d'Abidjan ; M. Chikouna CISSE, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan ; M. Lassina SIMPORE, Maître de Conférences, Archéologie, Université Ouaga 1, Pr Joseph Ki-Zerbo ; M. Ibrahima WANE, Maître de Conférences, Littérature orale, Université Cheick Anta Diop.

Comité d'organisation

Pr Essoham ASSIMA-KPATCHA, Histoire, Université de Lomé ; M. Joseph Koffi Nutefé TSIGBE, Maître de Conférences, Histoire, Université de Lomé ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences, Histoire, Université de Kara ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences, Histoire, Université de Kara ; M. Komi N'kégbé Fogâ TUBLU, Coordonnateur du CELHTO-UA, Niamey ; M. Mamadou BAMBA, Maître de Conférences, Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké ; M. Halourou MAMAN, docteur en Histoire, Université de Lomé.

22.

Les stations agricoles et le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire de 1910 à 1959

Nohan SIDIBE*

Introduction

A l'aube du XX^e siècle, l'administration coloniale française décide de repenser et réorienter la politique agricole de la Côte d'Ivoire, par la mise en place des stations agricoles. Cette politique avait pour but de développer une économie coloniale basée essentiellement sur l'agriculture, la vulgarisation de bonnes pratiques culturales, le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture d'exportation et, l'accroissement des productions coloniales pour non seulement approvisionner la Métropole, mais aussi alimenter le grand commerce. Une question mérite alors d'être posée : en quoi les stations agricoles ont-elles été utiles au développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale ? L'objectif de cette étude est de montrer l'importance de ces structures dans le dispositif agricole d'alors.

Dans le cadre de cette étude, une analyse des sources d'archives s'est imposée. Ces sources consultées essentiellement aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire(ANCI), sont les documents officiels (circulaires, décrets, correspondances et journaux officiels) du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF) et de celui de la colonie de Côte d'Ivoire, et surtout la série RR : Affaires agricoles. A ces sources s'ajoutent les travaux scientifiques portant sur l'époque coloniale. Si la première catégorie de documents présente la vision et les actions du colonisateur sous leur meilleur jour, la seconde, quant à elle, expose des points de vue plus nuancés de scientifiques ayant bénéficié du recul du temps et de la confrontation de plusieurs sources et courants de pensée.

Le croisement de ces sources, leur analyse ainsi que leur critique et interprétation ont permis d'organiser ce travail en trois parties. D'abord la présentation des stations agricoles de la colonie de Côte d'Ivoire(1), ensuite le fonctionnement de ces stations agricoles(2) et, enfin, leur importance dans le dispositif agricole d'alors(3).

* Université Félix Houphouët Boigny (Abidjan - Cocody),
sidibenohan@gmail.com.

1. Présentation des différentes stations agricoles de la colonie de Côte d'Ivoire

Les stations agricoles sont des institutions de recherche chargées de la formation des paysans locaux et la réalisation d'études indispensables au développement des cultures nouvelles. On note les stations agricoles de la Basse-Côte d'Ivoire et celles de la Haute-Côte d'Ivoire.

1.1. Les stations agricoles de la Basse-Côte d'Ivoire

A partir de 1910, le secteur agricole connaît une véritable mutation en Côte d'Ivoire avec la création des premières écoles d'agriculture appelées « stations agricoles ». Celles-ci se distinguaient par leurs spécialités.

1.1.1. La station agricole principale de Bingerville

Elle fut fondée par l'arrêté local du 23 novembre 1910, sur un terrain siliceux avec une superficie de 80 hectares. Le budget de création s'est élevé à 130 000 francs, subventionné par le budget local de la colonie. En 1921, les activités de cette station agricole connaissent une véritable et significative accélération, avec la production de 38 768 pieds de pépinières diverses. Ce sont 305 pieds d'ananas, 196 pieds de bananiers, 12 765 plants de cacaoyers, 5 820 plants de caféiers, 888 pieds d'arbres fruitiers, 2004 pieds de plantes ornementales, 16790 plants de sisal et fourcroya⁵³¹.

En 1936, elle crée des petits carrés d'observation de diverses espèces de caféiers greffés sur Indénie et Robusta. Elle procède aussi à l'analyse et l'observation du comportement des plantes de couverture, des arbres d'abris ainsi que leur multiplication. Une plantation de 2 000 Calonchoba echinata Gorli, sous abri de palmeraie, a été effectuée dans cette station agricole pour assurer dans l'avenir, la production de graines pour le service de la lèpre. Elle procédait en outre à la préparation du fumier artificiel indispensable à la fumure de la bananeraie ; à la fertilisation des pépinières pour assurer 1 000 tonnes de fumier⁵³². La station agricole de Bingerville était spécialisée dans l'étude du cacaoyer, caféier, palmier à huile ; contrairement à la station de Ferkessédougou qui avait pour spécialité la culture du coton.

1.1.2. La station agricole de Ferkessédougou

Elle a été créée en 1926. Située à quatre kilomètres de Ferkessédougou, sur la route de Korhogo, elle couvrait une superficie de plus de 350 hectares. A l'instar de la station agricole de Bouaké, sa spécialité était la culture du coton et de tous les essais sur les espèces cotonnières et les textiles,

⁵³¹ ANCI. IRR20 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1921.

⁵³² ANCI. 1RR20 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Plan de campagne pour 1936.

mais encore la formation et l'encadrement des paysans des villages alentours. En 1929, les superficies consacrées au cotonnier étaient de 80 ares en essais et de près de 10 hectares en champs de vulgarisation. En 1931, les travaux portaient sur la sélection et l'amélioration des techniques de la culture cotonnière, avant d'être ensuite, partiellement transférés vers Bouaké. Quelques études y étaient également conduites sur le karité avant qu'elle ne devienne en 1941, une station d'expérimentation agricole⁵³³. Cette station était une filiale de la ferme cotonnière principale de Bouaké.

1.1.3. La station de Bouaké

Créée par l'arrêté local du 22 novembre 1910, cette station a commencé à bien fonctionner en 1913 et avait pour tâches principales l'élevage, le développement des cultures annuelles telles que les cotonniers indigènes. En 1915, la ferme-école de Bouaké comprenait quatre apprentis-moniteurs indigènes et 12 stagiaires agricoles. La même année, le troupeau estimé à 125 têtes de bovins appartenant à la « race de Bouaké »⁵³⁴, fournissait le fumier nécessaire aux cultures de cette station qui n'avait pas la même spécialité que celle de Soubré.

1.1.4. L'école de vulgarisation de Soubré

Cette station agricole a été créée, sur l'initiative de l'administrateur Chartier, par l'arrêté du 13 août 1920 pour vulgariser la culture du cacaoyer. Elle était rattachée, en ce qui concerne l'entretien et l'alimentation des élèves, à la mutuelle scolaire de Soubré qui lui avait donné naissance. L'école a vécu ses premières années à l'aide d'une subvention annuelle de la colonie à hauteur de 3000 francs⁵³⁵. A partir de 1926, cette subvention a été supprimée en raison de la bonne situation financière de la mutuelle scolaire. La station de Soubré s'était tout d'abord spécialisée dans la culture du cacaoyer, avant de s'intéresser à partir de 1921 à la culture du caféier et du kolatier et, accessoirement des essences de caoutchouc, des palmiers à huile et des plantes vivrières telles que le riz, le maïs, le manioc⁵³⁶. Elle avait quasiment le même rôle que la station agricole de Gagnoa.

1.1.5. La station agricole de Gagnoa

Créée en 1919, cette station agricole était spécialisée dans la préparation du cacao avec notamment l'amélioration des semences et la préparation

⁵³³ ANCI. 1RR23 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole 1924-1928.

⁵³⁴ ANCI. 1RR27 (XI-43-431) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative aux stations agricoles d'Assikasso, Bouaké et Soubré 1913-1922.

⁵³⁵ ANCI. 1RR55 (XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.

⁵³⁶ *Idem*.

des pépinières⁵³⁷. En 1936, elle renfermait une parcelle de deux hectares de cacaoyers San Thomé pour essais d'ombrage et d'espacements ; une parcelle d'un hectare de Robusta Congo Belge pour essais d'ombrage et de taille et une parcelle d'un demi hectare d'Excelsa de Bengelan. A côté de ces travaux d'extension, il y avait l'entretien des parcelles cultivées, la multiplication d'espèces intéressantes ainsi que les arbres fruitiers destinés à être distribués dans la région ; comme le palmier à huile, la spécialité de la station agricole de la Mé.

1.1.6. La station expérimentale du palmier à huile de la Mé

Créée en 1922, elle fut un établissement où les élèves-moniteurs apprenaient les travaux de sélection, cueillette des régimes, analyses physiques, observations générales sur l'influence de l'écartement des palmiers ainsi que l'usage de la fumure dans les plantations⁵³⁸. Comprise parmi les établissements d'études et d'expérimentation institués par l'article 5 du décret du 28 décembre 1923, elle était chargée des recherches de toutes natures se rapportant à la culture du palmier à huile, de ses produits ainsi qu'à son amélioration génétique. Cette station relevait directement du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire et son personnel était recruté parmi celui des services techniques et scientifiques de l'agriculture, organisé par le décret du 1^{er} août 1921, et le personnel des conducteurs de travaux agricoles et forestiers, organisé par l'arrêté du 18 octobre 1921⁵³⁹. Contrairement à elle, la station agricole de Man était spécialisée dans la culture du caféier et de toutes les études y afférentes.

1.1.7. La station du caféier et du quinquina de Man

Cette station est un établissement d'expérimentation créé en 1929 par l'arrêté n° 1933 AE du 23 Octobre 1929. Elle renfermait des plantations de caféiers où des observations étaient faites sur le comportement des diverses variétés de caféier, afin de poursuivre la sélection des types les plus méritants. Les deux types de caféiers privilégiés au départ dans cette station agricole, sont le Robusta et l'Excelsa de Bengelan 4.8. A 12⁵⁴⁰. De plus en plus, elle s'est intéressée pratiquement à toutes les autres espèces de culture susceptibles d'être cultivées dans la région du « Ton Kouï » et les régions environnantes immédiates. Elle avait une spécialité analogue à celle de la station agricole d'Assikasso.

⁵³⁷ ANCI. 1RR21 (IV-8-34) : Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole en Côte d'Ivoire 1918-1919.

⁵³⁸ *Idem*.

⁵³⁹ ANCI, JOCI, 1924, p. 317-318.

⁵⁴⁰ ANCI. 1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.

1.1.8. La station agricole d'Assikasso

Le siège et le but de cette station agricole sont fixés par le Lieutenant-Gouverneur de la colonie, à la fin de l'année 1911. Située dans l'Indénié à une soixantaine de kilomètres au nord-est d'Abengourou, près de l'actuel Agnibilékrou, cette station devait se consacrer spécialement à l'étude de l'exploitation du *Funtumia elastica*, et en général, à la culture des semences à caoutchouc et l'installation des plantations caoutchoutières⁵⁴¹. De même, elle était chargée d'assurer la formation des moniteurs d'agriculture et d'installer un jardin-pépinière des cultures vivrières de démonstration, pour démontrer la possibilité des cultures sédentaires et plus intensives. A partir de 1933, d'autres stations agricoles se sont ajoutées à celles déjà existantes : il s'agit des stations de la Haute-Côte d'Ivoire⁵⁴².

1.2. Les stations agricoles de la Haute-Côte d'Ivoire

La Haute-Côte d'Ivoire est une partie intégrée à la colonie de Côte d'Ivoire à partir de 1933. Dans cette partie se trouvaient quatre stations agricoles. Ce sont la ferme-école principale de Saria, la station agricole de Poundou, de Banankélédaga et celle de Banfora.

1.2.1. La ferme-école de Saria

Elle fut créée par l'arrêté du 25 avril 1924. La ferme cotonnière de Saria se situait à 21 kilomètres de Koudougou et fut la principale de la Haute-Côte d'Ivoire. Elle était spécialisée dans la recherche sur le cotonnier, la sélection massale des arachides, l'étude des nouvelles variétés introduites. Elle était aussi spécialisée dans la production des boutures de manioc à vulgariser dans les cercles de Koudougou et Ouagadougou. Laquelle production était assurée par le champ de multiplication de façon à fournir par an 260 000 boutures au minimum. Il y était effectué outre des recherches sur les différents types de karité, des semis pour la multiplication des meilleurs types en tenant compte des résultats des analyses déjà faites dans ce sens. Cette station recevait chaque année des

⁵⁴¹ ANCI. 1RR25 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1914.

⁵⁴² La superficie de la Côte d'Ivoire passe de 320 000 à 324 000 kilomètres carrés en 1931, puis s'élargit davantage à partir du 1^{er} janvier 1933, prenant en compte une partie de la Haute-Volta appelée « Haute-Côte d'Ivoire ». En effet, le décret du 5 septembre 1932 du gouverneur général de l'AOF stipule : la colonie de la Haute-Volta est supprimée et son territoire est partagé entre les colonies du Niger, du Soudan français et de la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire, au terme de ce décret, a vu ses compétences administratives s'étendre à une grande partie du territoire de l'ex-territoire de la Haute-Volta. Ce sont les cercles de Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou, Koudougou, Batié, Bobo-Dioulasso et la partie du cercle de Dédougou située sur la rive droite de la Volta noire. Voir ANCI.1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.

élèves réguliers et élèves libres⁵⁴³, au même titre que la station agricole de Poundou.

1.2.2. La station agricole de Poundou

Elle est créée par l'arrêté du 31 décembre 1928 et se situait à 38 kilomètres de Dédougou. Tout comme la ferme de Saria, elle recevait des élèves réguliers et libres et leur assurait aussi bien un enseignement technique que pratique. Elle effectuait des recherches sur les variétés de coton, d'arachide et d'angole ; les pépinières de multiplication d'arbres fruitiers et d'essences forestières. Elle assurait aussi la production et la distribution des boutures de manioc d'environ 300 000 boutures par an dans les différents cantons⁵⁴⁴. Dans l'ensemble, cette station avait le même but que la station agricole de Banankélédaga.

1.2.3. La station agricole de Banankélédaga

Créée par l'arrêté du 30 juin 1926 et située à 18 kilomètres de Bobo-Dioulasso, cette station était spécialisée dans l'étude des techniques à appliquer aux cultures, la vulgarisation d'instruments aratoires à traction animale et l'amélioration par sélection des plantes vivrières. Elle était aussi chargée de la sélection des semences et de la distribution des graines de coton indigène, « coton méko », de l'arachide et de la production des plants de kapokier. Concurrément à cette étude, il y eut une tentative de recherche en vue de connaître les diverses variétés du Kapock. En effet, la soie variant à l'époque d'une région à l'autre et les graines n'ayant pas les mêmes formes partout, une étude préalable s'imposait pour les plantations industrielles, afin d'éviter les erreurs produites ailleurs et dans les années antérieures. Des expériences y étaient également entreprises pour rechercher la possibilité d'améliorer l'outillage agricole. Pour cela, la station fut dotée de plusieurs types de charrues et ce, depuis le « brabant double » jusqu'aux charrues « bajac » dont la traction se faisait par les bœufs⁵⁴⁵. Son rôle était différent de celui de la station agricole de Banfora.

1.2.4. La station agricole de Banfora

Créée en 1904, la station agricole de Banfora était située à 85 kilomètres au sud-ouest de Bobo-Dioulasso. Son but principal était au départ, le repeuplement des plantes productrices de caoutchouc des territoires méridionaux du Haut-Sénégal et Niger et la formation des moniteurs agricoles pour les écoles pratiques du caoutchouc. Cette station agricole a été créée

⁵⁴³ ANCI. 1RR48 (XVII-25-8) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport sur la situation agricole générale 1924-1936.

⁵⁴⁴ ANCI. 1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.

⁵⁴⁵ *Idem.*

pour favoriser la production du caoutchouc de liane⁵⁴⁶. En 1936, le champ de multiplication du manioc a été agrandi de deux hectares pour permettre une rapide diffusion des boutures à Banfora et dans les cercles voisins. Les travaux portaient aussi sur l'étude des espèces à caoutchouc, plantes alimentaires et arbres fruitiers ou d'ombrages susceptibles de production dans la région : le bananier, l'ananas, le citronnier, l'oranger, le papayer, le manguier, le goyavier et le sisal⁵⁴⁷. La station agricole se caractérisait par sa manière de fonctionner.

2. L'animation ou le fonctionnement général de la station agricole

Il s'agit ici de voir comment était organisée la station agricole à travers la composition de son personnel, ses installations et son règlement intérieur.

2.1. La composition générale du personnel de la station agricole

Le personnel en charge de l'animation et de la coordination des différentes activités de la station agricole comprenait un personnel européen et un personnel indigène. Le personnel européen était en général composé de chefs de service et de leurs adjoints, des directeurs de station, des chefs de service des cultures à la station, des directeurs de laboratoires de chimie, des directeurs de laboratoire phytopathologie, des adjoints aux directeurs de station, des chefs de circonscription, des conducteurs en chef, des aides-conducteurs et des contractuels.

Quant au personnel indigène, il était chargé de l'exécution des différentes tâches dans l'établissement et composé de moniteurs hors classe, de moniteurs des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} classes, de moniteurs auxiliaires et surnuméraires, de commis-expéditionnaires ordinaires et surnuméraires, de chauffeurs et jardiniers. En 1935, chaque station agricole était pourvue d'un personnel « indigène » comprenant 59 agents. En 1936, cet effectif passe à 65 agents⁵⁴⁸. La station renfermait aussi de nombreuses et diverses installations.

⁵⁴⁶ ANCI. 1RR48 (XVII- 25-8) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport sur la situation agricole générale 1924-1936. Complété par René TOURTE, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone, Volume IV : la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914/1918*, Op. Cit., p. 167.

⁵⁴⁷ ANCI. 1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.

⁵⁴⁸ Ce sont 16 moniteurs dont un moniteur hors classe, quatre de 1^{ère} classe, trois de 2^{ème} classe, trois de 3^{ème} classe, cinq de 4^{ème} classe ; 35 moniteurs auxiliaires dont huit de 1^{ère} classe, cinq de 2^{ème} classe, 11 de 3^{ème} classe, 11 de 4^{ème} classe ; neuf moniteurs surnuméraires contre trois en 1935 ; quatre commis-expédition-

2.2. Les installations de la station agricole

De façon générale, les stations agricoles étaient équipées de la même manière. On note les logements des apprentis-moniteurs et de manœuvres, les fosses à fumier, les hangars, les magasins à outils et bâtiments divers. En ce qui concerne le logement des apprentis-moniteurs, il comprenait des cases ayant une forme rectangulaire. Chaque case était aménagée de façon à pouvoir loger 5 apprentis-moniteurs ayant une chambre individuelle. Chaque chambre avait une dimension 2 m x 3 m et avait comme mobilier un lit, une table, une chaise et un porte-manteau. Cependant, il y avait un déficit de cases en raison du nombre important d'élèves réguliers affectés à la station mais encore des paysans qui venaient y effectuer leur stage de perfectionnement. Faute de logement suffisant, certains élèves-moniteurs étaient logés dans des cases de fortune, des constructions en banco⁵⁴⁹ faites pour la circonstance. D'autres devaient rester en famille et effectuer chaque jour le déplacement.

Le logement pour manœuvres était constitué essentiellement de cases en banco de mêmes dimensions que les précédentes, mais avec trois logements intérieurs permettant de loger en moyenne 12 ménages. La station agricole renfermait aussi des fosses à fumier, des magasins destinés à renfermer le matériel et les diverses collections d'études menées par le personnel ; un mobilier destiné aux manipulations des différents produits, leur classement et leur conservation à l'abri d'animaux et autres causes accidentelles⁵⁵⁰. Pour un meilleur fonctionnement, la station agricole était dotée d'un règlement intérieur.

2.3. Le règlement intérieur de la station agricole

Le régime de la station agricole était l'internat. Un règlement intérieur, arrêté chaque année par le chef du service de l'agriculture et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, fixait les obligations des apprentis-moniteurs ainsi que le fonctionnement de la station agricole. Ainsi, au titre des congés et vacances, les élèves avaient droit chaque année, à deux mois de vacances à passer dans leur foyer. Le départ en vacances était fixé au premier novembre et la rentrée à la station agricole, au premier jour ouvrable qui suivait le premier janvier. En outre, les apprentis-moniteurs bénéficiaient de

naires dont un de 1^{ère} classe, un de 4^{ème} classe, un de 5^{ème} classe et un surnuméraire. Voir ANCI. 1RR20 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1935-1936.

⁵⁴⁹ ANCI. 1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1934.

⁵⁵⁰ ANCI.1RR26 (XI-33-26) : Correspondances diverses relatives à la situation économique, agricole et commercial 1912-1932. Complété par 1RR58 (IV-25-68) : correspondances reçues par l'Administrateur de Zaranou 1903-1910-1911-1912.

sorties libres aux heures réglementaires le dimanche, les jours légalement fériés et les jours de fêtes locales.

Les mesures disciplinaires dans les stations agricoles étaient strictes et les punitions applicables aux élèves furent la consigne infligée par le directeur de la station agricole ; la consigne avec tâche infligée par le directeur ; la suspension temporaire de l'allocation mensuelle prononcée par le directeur de la station; le blâme avec inscription au dossier, infligé par le chef du service de l'agriculture, sur proposition du conseil de discipline. Deux blâmes dans la même année entraînaient automatiquement l'exclusion. L'exclusion définitive était prononcée par le Lieutenant-Gouverneur, sur proposition du chef du service de l'agriculture et après avis du conseil de discipline. Cette mesure entraînait d'office le remboursement par l'intéressé ou sa famille, des frais d'études et d'entretien supportés par la station, au taux fixé pour la pension des élèves libres. L'individu licencié par mesure disciplinaire ne pouvait être admis dans aucune autre station de la fédération de l'Afrique occidentale française⁵⁵¹. Tous ces éléments permettaient à la station agricole d'être efficace et de jouer pleinement son rôle.

3. L'apport des stations agricoles au développement de l'agriculture coloniale

La station agricole assurait d'une part la formation ou l'encadrement des acteurs agricoles locaux et d'autre part, le prêt ou la cession du matériel agricole.

3.1. La station agricole, un établissement de formation ou d'encadrement

La station agricole assurait la formation théorique et pratique des moniteurs d'agriculture et des paysans locaux en général. Alors que l'instruction théorique porte sur les notions agricoles de base, l'enseignement pratique lui, est l'application directe de tout ce qui est enseigné dans les salles de classe.

3.1.1. La formation théorique dispensée à la station agricole

En général, l'enseignement théorique avait lieu en salle les jeudis et samedis, soit deux fois deux heures par semaine. Dans la pratique, il était de deux heures maximum par séance pour les élèves de la première année et trois ou quatre heures pour les élèves des deuxième et troisième années. Mais à la station principale de Bingerville, un cours théorique d'une à deux heures était dispensé chaque jour. Le contenu de ces cours était le même dans toutes les stations agricoles de la colonie. L'enseignement théorique portait sur des notions très élémentaires, sur les parties des plantes et leurs fonctions, les sols et surtout l'explication du travail réalisé sur le terrain. Il s'agit de la conservation des sols et de leur fertilité, lutte contre l'érosion,

⁵⁵¹ ANCI, JOCI, 1947, p. 262. Complété par ANCI, JOCI, 1949, p. 152.

billons parallèles aux courbes de niveau, couverture verte, fumures, engrais verts, fumiers artificiels, composts, drainage et irrigation, bonne exécution des travaux agricoles et récolte des produits à maturité⁵⁵².

L'enseignement théorique portait essentiellement sur les notions de l'agriculture générale, la zootechnie, les mathématiques agricoles, l'enseignement du français parlé, l'étude de la géographie agricole et climatologie ainsi que la morale et le dessin appliqué. La formation théorique était complétée par les travaux pratiques.

3.1.2. L'enseignement pratique dispensé à la station agricole

La formation pratique était donnée tous les jours, sauf dimanche et jours fériés. Exceptés les jeudis et samedis où elle avait lieu en dehors des heures consacrées à l'enseignement théorique, cette formation pratique se déroulait de 6 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures. Les travaux pratiques étaient des activités les plus aptes à inculquer aux apprentis-moniteurs, les principes généraux et fondamentaux de l'agriculture. Il s'agit entre autres de l'aménagement d'un jardin ou de cultures en vallée ; de la préparation du sol et de l'aménagement de planches. A cela s'ajoutaient les labours, nivellements, préparation de dispositifs anti-érosifs, terrasses, les constructions de germoirs, la pratique approfondie de semis, repiquages et transplantations (racines nues et paniers) d'arbres fruitiers, forestiers⁵⁵³.

Dans l'ensemble, l'enseignement pratique portait sur le dressage des animaux de trait, les travaux d'entretien des cultures, l'arpentage, l'utilisation d'instruments de culture, l'entretien mécanique des cultures, la protection des cultures. En plus des cours théoriques et pratiques, la station agricole devait aussi prêter ou céder du matériel agricole aux paysans locaux.

3.2. La station agricole : un instrument de prêt ou de cession du matériel agricole

Le Gouverneur Reste, dans sa circulaire du 4 avril 1931, met un accent particulier sur le rôle que devait jouer la station agricole. Il s'agit de la distribution de semences, plants ou pépinières de caféiers, de cacaoyers, de palmiers, de l'engrais et autres produits chimiques contre les parasites, du matériel de culture.

⁵⁵² ANCI. 1RR55 (XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928. Complété par ANCI.1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1934.

⁵⁵³ ANCI. 1RR14 (VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.

3.2.1. Les conditions de cessions de plantes, graines et produits divers aux agriculteurs

La station agricole pouvait céder aux agriculteurs particuliers, à titre de cessions remboursables et suivant un tarif bien défini, les arbres, plantes, fruits, graines, produits de culture bruts et marchands, animaux de ferme et de basse-cour. Les demandes devaient être adressées, pour les stations agricoles de Bingerville et de Saria, au chef du service de l'agriculture et, pour les autres établissements, aux directeurs ou chefs de stations agricoles. Il y était fait droit dans l'ordre d'arrivée des demandes, suivant les disponibilités de la station ou des pépinières. Les directeurs de stations agricoles, les chefs de secteurs ou sous-secteurs agricoles tenaient une comptabilité de cessions pour les pépinières, plants ou semences situées dans leur ressort. Ces cessions étaient portées à leur date et à la suite, sur un quittancer dont le volant était remis au concessionnaire⁵⁵⁴. Les cessions de fruits, graines, produits de culture bruts et marchands n'excédant pas 200 kilogrammes, étaient faites au comptant, livrables sur place, sans emballage. Le produit des cessions était versé à la fin de chaque mois au trésor, par le jardin d'essai de Bingerville pour la Basse-Côte d'Ivoire, et Saria pour la Haute-Côte d'Ivoire et, à la caisse de l'agent spécial du cercle dont ils dépendent. Ce versement au trésor était fait par les autres stations agricoles sur la production d'un état visé au chef-lieu par l'ordonnateur et dans les cercles, par l'administrateur.

Les produits de culture bruts et marchands, pour des quantités supérieures à 200 kilos, étaient mis en vente par voie d'adjudication par les soins du receveur des domaines, aux différentes dates qui étaient fixées par le chef du service de l'agriculture et publiées au journal officiel de la colonie. Les sommes provenant de ces cessions et ventes étaient encaissées au compte du budget local au titre des recettes ordinaires. Les diverses cessions ou ventes de plantes, fruits, graines, produits de culture bruts et marchands, animaux de ferme et de basse-cour provenant des stations agricoles, n'étaient pas passibles de la majoration de 25 %⁵⁵⁵.

Ainsi, les tarifs de cessions des plantes industrielles, des graines de légumineuses et des plantes de couvertures, étaient nettement définis et nets de toute taxe ou majoration. En 1949, pour les plantes ornementales, les prix variaient entre 15 et 100 francs ; pour les plantes fruitières, entre 25 et 100 francs ; pour les industrielles, les prix étaient compris entre 5 et 300 francs ; enfin pour les produits de culture et semences de légumineuses, les prix étaient respectivement compris entre 5 et 10 francs et 50 et 100 francs⁵⁵⁶.

⁵⁵⁴ ANCI. 1RR20 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1935-1936.

⁵⁵⁵ ANCI. 1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1934.

⁵⁵⁶ ANCI, JOCI, 1949, p. 29.

Par ailleurs, les recettes engrangées par la vente des plants ou pépinières permettaient à la station agricole de faire face aux dépenses de son personnel, ses manœuvres ainsi qu'aux dépenses des apprentis-moniteurs, notamment la ration alimentaire et les indemnités. En 1921, les recettes amassées grâce à la vente des plants, ont permis à la station agricole de Bingerville de couvrir entièrement ses dépenses de main-d'œuvre. Alors que les dépenses faites sur les manœuvres en cette année étaient de 13 072.72 francs, les recettes des diverses cessions elles, étaient estimées à 23 396.30 francs, soit un bénéfice net de 10 323.58 francs⁵⁵⁷.

D'autre part, il existait des cessions gratuites de plants et semences aux paysans locaux par la station agricole. Celles-ci pouvaient être accordées sur autorisation du Lieutenant-Gouverneur et sur avis favorable du chef de secteur agricole intéressé, dans la limite qu'il indiquait, aux divers services de la colonie, aux sociétés indigènes de prévoyance, aux coopératives mais aussi à des petits et grands planteurs à titre d'encouragement. Pour la seule année 1929, ce sont 11 527 plants dont 10 037 plants de caféiers et 1 490 plants de cacaoyers qui ont été octroyés à titre gratuit aux petits et grands planteurs indigènes de la colonie. On remarque également, au regard de ces données, qu'il y a eu cette année-là plus de plants de caféiers distribués que de cacaoyers.

Au titre de l'année 1938, la station agricole de Bingerville a procédé à la distribution gratuite de plus de 107 tonnes de semences et plants divers à travers toute la colonie⁵⁵⁸. Grâce à ces cessions gratuites, le nombre des plantations a augmenté. Mais pour entretenir ces plantations, faire une bonne récolte ainsi qu'un meilleur conditionnement des produits, les agriculteurs avaient besoin de matériels agricoles qui leur étaient prêtés ou cédés gratuitement et aussi à titre remboursable par la station.

3.2.2. *Les conditions de prêt ou la cession à titre remboursable du matériel agricole*

Par l'arrêté n° 912 E du 21 avril 1921, le Lieutenant-Gouverneur demande aux stations agricoles de la colonie d'accorder aux agriculteurs, en plus des cessions de plants et semences, du matériel agricole⁵⁵⁹. Ainsi, les stations agricoles pouvaient, sur instruction du service de l'agriculture, prêter gratuitement ou céder à titre remboursable aux agriculteurs locaux, du pressoir à huile, des concasseurs à amandes de palme, des charrues, des appareils pour la préparation du café et des bacs à fermenter le cacao. Ces prêts ou cessions pouvaient être consentis aux collectivités indigènes : prêt gratuit ou cession avec remboursement de la moitié du prix de revient ;

⁵⁵⁷ ANCI. 1RR21 (XI-38-271) : Colonie de Côte d'Ivoire. Service de l'Agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole de 1921-1925.

⁵⁵⁸ ANCI. 1RR 55 (XI-38-266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport sur la situation agricole et zootechnique, productions et exportations 1925-1938.

⁵⁵⁹ ANCI, JOCI, 1931, p. 245.

aux particuliers : prêt gratuit ou cession avec remboursement du prix de revient.

Les demandes, qu'il s'agisse de prêt ou de cession, sont adressées au commandant de cercle qui les instruit et les transmet avec son avis et, le cas échéant l'avis du chef de la circonscription agricole, au Lieutenant-Gouverneur par le biais du service de l'agriculture ou celui des affaires économiques. Les chefs de stations agricoles qui tenaient le contrôle des disponibilités en matériel réservé aux prêts et cessions, avaient qualité pour prescrire au vu du dossier de l'enquête et après autorisation du Lieutenant-Gouverneur, la remise des appareils demandés. Cette remise était faite aux intéressés par le commandant de cercle ou chef de subdivision, contre présentation du récépissé de versement de la somme due.

Si le bénéficiaire d'une cession à titre remboursable se trouvait dans l'incapacité de payer le montant total en une seule fois, il pouvait être autorisé par le Lieutenant-Gouverneur à se libérer par moitié ou par tiers payable annuellement et d'avance. Il devait à cet effet, signer un engagement et ne pouvait céder les appareils reçus sans l'autorisation du commandant de cercle, et sans que le nouveau cessionnaire, agréé par l'administration, ne soit lui-même engagé à se substituer au cédant pour l'exécution de toutes les obligations auxquelles il était tenu.

En cas de non-paiement aux époques convenues, et après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 30 jours à compter de la notification, le directeur ou chef de la station agricole pouvait susciter de la part du chef de la colonie, l'ordre de faire réintégrer sans délai, les appareils faisant l'objet de la cession. Mais à la condition que les raisons évoquées pour justifier le retard dans le paiement ne lui soient pas suffisantes. Ainsi, les sommes déjà versées restaient acquises à la colonie à titre d'amortissement du matériel cédé. Des délais supplémentaires pouvaient être accordés par le Lieutenant-Gouverneur à des cessionnaires qui se seraient fait remarquer par une bonne utilisation des appareils cédés. Le bénéficiaire d'un prêt ou d'une cession à prix réduit de matériel agricole, devait signer l'engagement d'utiliser convenablement l'appareil qu'il a reçu et de ne pas s'en défaire sans autorisation du commandant de cercle. A ce titre, des contrôles de routine étaient effectués par les agents agricoles pour s'assurer du bon usage des appareils prêtés ou cédés. C'est ce qu'indique le Gouverneur Reste dans sa circulaire d'avril 1931:

« Les commandants de cercles et de subdivisions administratives ainsi que les agents du service de l'agriculture exerceront suivant les directives données par ce service et autant que possible avec le concours des moniteurs indigènes désignés par lui, un contrôle permanent de l'emploi et de l'entretien des appareils prêtés ou cédés à un prix inférieur au prix de revient et donneront aux agriculteurs tous les conseils utiles à la bonne marche des pressoirs et concasseurs » (JOCI, 1931, p. 246).

Si malgré ce contrôle, des appareils étaient mal entretenus ou inutilisés, les avantages consentis au détenteur pouvaient être purement et simplement annulés par décision du Lieutenant-Gouverneur, sur proposition du chef du service de l'agriculture. Cela donnait également à l'administration, le droit d'exiger le paiement du prix intégral de l'appareil remis ou, à défaut, sa réintégration immédiate.

Conclusion

Au début du XX^e siècle, l'administration coloniale s'intéresse véritablement aux Africains en tant que producteurs mais aussi porteurs de sa politique de vulgarisation agricole. Pour cela, il a été mis sur pied des stations agricoles qui sont des institutions de recherche dont l'objectif premier est d'initier les « Indigènes » à la bonne pratique agricole et, de leur faire découvrir d'autres variétés de culture. Ces établissements, en plus de leur rôle de formation, renfermaient des plantations d'expérimentation pour rechercher les variétés culturales les plus adaptées et productives.

De même, on y effectuait des essais sur les outillages pour les divers types de charrues, houes, hilaires, semoirs et autres outillages de production et de conservation des produits récoltés. Les résultats de ces essais permettaient de faire un choix judicieux de la culture ou du matériel le mieux adapté à chaque terrain, à chaque région. Les stations agricoles ont, chacune selon sa situation géographique et sa spécificité, été d'un apport capital et évident dans l'approvisionnement des paysans en semences, pépinières ou plants et matériels agricoles. Ces différentes aides, même si, derrière elles se dissimulait une intention capitaliste du colonisateur, ont malgré tout, contribué au développement d'une véritable économie de plantation, à l'émergence de paysans modernes et de grands planteurs « indigènes » à travers toute la colonie.

Références bibliographiques

Sources d'archives (Archives Nationales de Côte d'Ivoire : ANCI)

- 1RR14 (VI-12-216) : Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance relative à l'intensification de la production agricole pour ravitailler la Métropole 1916-1918.
- 1RR20 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1935-1936.
- 1RR20 (XI -38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1921.
- 1RR20 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Plan de campagne pour 1936
- 1RR21 (IV-8-34) : Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole en Côte d'Ivoire 1918-1919.
- 1RR21 (XI-38-271): Colonie de Côte d'Ivoire. Service de l'Agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole de 1921-1925.

- 1RR23 : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble sur la situation agricole 1924-1928.
 - 1RR25 (XI-38-271) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport d'ensemble 1914.
 - 1RR27 (XI-43-431) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Correspondance relative aux stations agricoles d'Assikasso, Bouaké et Soubré 1913-1922.
 - 1RR42 (XI-39-406) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapports de fonctionnement de la station agricole de Bingerville 1932-1934.
 - 1RR48 (XVII- 25-8) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Rapport sur la situation agricole générale 1924-1936.
 - 1RR50 : Service de l'agriculture. Situation agricole de Bingerville. Rapport mensuel 1924.
 - 1RR55 (XI-38- 266) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Cercle de Sassandra. Rapport d'inspection de l'école de vulgarisation et de la Société indigène de prévoyance de Soubré 1928.
 - 1RR58 (IV-25-68) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Correspondances reçues par l'Administrateur de Zaranou 1903-1910-1911-1912.
 - 1RR96 (XI-35-373) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Service de l'agriculture. Circulaires relatives au recrutement des élèves des fermes-écoles et des élèves cultivateurs 1929-1932.
- Les Journaux officiels de la Côte d'Ivoire (JOCI) des années 1910 à 1959.
 Les journaux officiels de l'AOF de 1910, 1914, 1932, 1937, 1939, 1945, 1951 et 1952.

Bibliographie

- AKOTO Paul Yao et GINESTE Roger, 1987, *Chroniques ivoiriennes : cent ans d'enseignement en Côte d'Ivoire 1882-1935*, Tome 1, Paris, Editions Nathan, 256 p.
- BONNEUIL Christophe, 1990, *Des Savants pour l'Empire. Le mouvement en faveur du développement et de l'organisation des recherches scientifiques coloniales. 1917-1945*, DEA, Université Paris VII, 111 p.
- BONNEUIL Christophe et KLEICHE Mina, 1993, *Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale 1880- 1930*, Paris, CIRAD, 108 p.
- CHAMBON Marcel, 1953, «L'enseignement agricole dans les écoles de l'A.O.F.», *L'Education africaine*, n° 19, p. 79-84.
- COSNIER Henri, 1921, *L'ouest africain français. Ses ressources agricoles, son organisation économique*, Paris, Larose, 253 p.
- HOUARD Antony, 1925, «La Station expérimentale du palmier à huile de La Mé en Côte d'Ivoire», *Bulletin des matières grasses*, p. 131-142.
- ROUX (de) François, 1927, «Les Stations expérimentales de l'arachide et du palmier à huile en A.O.F.», *Bulletin des matières grasses*, p. 149-163.

- TOURTE René, 1985, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone, Volume IV : la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914/1918*, Rome, FAO, 516 p.
- TOURTE René, 2005, *Histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone, Volume V : le temps des stations et de la mise en valeur 1918-1940/1945*, Rome, FAO, 693 p.
- VUILLET Jean, 1925, «Notes sur la culture du cacaoyer à la Côte d'Ivoire.», *L'Agronomie coloniale*, n°91, 11 p.
- WERY Georges, 1919, *L'organisation scientifique de l'agriculture aux Colonies. Première partie : Les applications de la science et les progrès de l'agriculture coloniale. Les Institutions. Deuxième partie : Organisation scientifique actuelle de l'agriculture dans les Colonies de la France et celles de l'étranger. Troisième partie : Etablissements de recherches agricoles des Colonies françaises et étrangères*, Paris, Annales de l'INA, 94 p.